

"Luxembourg devient le premier siège du plan Schuman" dans Luxemburger Wort (25 juillet 1952)

Légende: Le 25 juillet 1952, le quotidien luxembourgeois Luxemburger Wort explique comment la ville de Luxembourg a été désignée comme siège provisoire des institutions de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

Source: Luxemburger Wort. Für Wahrheit und Recht. 25.07.1952, n° 207; 105e année. Luxembourg: Imprimerie Saint-Paul. "Luxemburg erster Sitz des Schumanplanes", p. 1.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/luxembourg_devient_le_premier_siege_du_plan_schuman_dans_luxemburger_wort_25_juillet_1952-fr-a8f56823-58f9-4481-b049-oda39347f01b.html



Date de dernière mise à jour: 06/07/2016

Luxembourg devient le premier siège du Plan Schuman

La Haute Autorité et la Cour de justice vont provisoirement y débiter leurs activités le 10 août prochain / En septembre, une nouvelle décision devra être prise à propos du siège de la Communauté européenne du charbon et de l'acier

Paris, le 26 juillet. À l'issue d'un débat apparemment mouvementé qui, avec quelques interruptions, a commencé hier matin et a duré jusqu'à 2 heures cette nuit, les ministres des Affaires étrangères des six pays du Plan Schuman ont désigné les villes de Luxembourg et de Strasbourg comme les sièges provisoires pour les organes de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Le début des activités a été fixé au 10 août. La Haute Autorité et la Cour de justice de la Communauté devraient débiter leurs travaux à Luxembourg, tandis que l'Assemblée parlementaire se réunira à Strasbourg, qui est aussi le siège du Conseil de l'Europe. Luxembourg et Strasbourg ne sont toutefois que des sièges provisoires. Ils le resteront jusqu'à ce que les ministres, au cours d'une prochaine conférence, désignent – de nouveau à titre provisoire – un siège pour la CECA. Enfin, lors d'une troisième étape, le siège définitif de la CECA devra être déterminé.

Voici le texte du communiqué publié tôt ce matin à l'issue de la conférence des ministres des Affaires étrangères des six pays du Plan Schuman:

«Le traité établissant une communauté européenne du charbon et de l'acier est entré en vigueur le 25 juillet 1952 par le dépôt de tous les instruments de ratification. Une conférence des ministres signataires s'est réunie à Paris le 24 et le 25 juillet pour décider des mesures à prendre en vue de la mise en marche du traité. Elle a pris connaissance des travaux de la commission intérimaire créée par le traité et a approuvé ses recommandations, notamment en ce qui concerne le régime linguistique de la communauté, la répartition des sièges de producteurs et d'utilisateurs au comité consultatif, la mise à la disposition de la communauté d'une gérance de trésorerie, le statut des membres de la Haute Autorité et de la Cour.

La Haute Autorité ainsi que la Cour de Justice entreront en fonction le 10 août. Les noms des président, vice-présidents et membres feront l'objet d'une communication spéciale à cette date. Le choix du siège provisoire a été reporté à la prochaine conférence des ministres des Affaires étrangères des 6 États membres.

En attendant, la Haute Autorité et la Cour commenceront leurs travaux à Luxembourg. L'assemblée se tiendra à Strasbourg le 10 septembre pour sa première session. La décision concernant le siège sera prise, compte tenu du résultat des négociations qui doivent avoir lieu incessamment comme suite à la proposition française relative aux statuts futurs de la Sarre. Une proposition franco-italienne confiant à l'assemblée de la communauté du charbon et de l'acier l'étude d'un projet de politique européenne a été présentée et sera discutée par la prochaine conférence des six ministres des Affaires étrangères.»

Les personnalités suivantes ont été désignées membres de la Haute Autorité:

France: Jean Monnet et Léon Daum;

République fédérale d'Allemagne: Franz Etzel, avocat et membre du *Bundestag*, et Erich Potthof, chef de la délégation allemande de l'Autorité de la Ruhr;

Italie: Enzo Glacchero, député parlementaire;

Pays-Bas: Dirk Spierenburg;

Luxembourg: Albert Wehrer, envoyé luxembourgeois à Paris;

Belgique: Gaston Eyskens, ancien premier ministre;

Le neuvième membre sera désigné ultérieurement par ses huit collègues. On présume que ce sera le Belge Paul Finet.

L'agence Belga de Bruxelles a annoncé que Gaston Eyskens a déclaré, en réponse à une question à ce sujet, qu'il allait refuser ce poste s'il lui était proposé officiellement.

Par ailleurs, il a été décidé d'admettre les quatre langues nationales des six États (allemand, français,

néerlandais et italien) comme langues officielles.

L'agence de presse AFP a en outre annoncé que l'Italien Pirotti avait été nommé président de la Cour de justice de la CECA.

La question sarroise, le plus grand obstacle pour parvenir à un accord

La décision de désigner Luxembourg et Strasbourg comme sièges provisoires n'a été adoptée qu'après un long échange de vues qui portait essentiellement sur la question sarroise. Cette question s'est avérée être le plus grand obstacle à un accord, le chancelier allemand Konrad Adenauer se montrant de plus en plus inflexible face aux souhaits français concernant le choix de la capitale de la CECA.

Selon certaines informations, le chancelier s'était déjà prononcé le matin, quand Schuman a répété son «idée», aussi bien contre Strasbourg que contre Sarrebruck et il avait plaidé en faveur de La Haye. Chez les autres délégations aussi, la proposition de Schuman a trouvé un accueil peu favorable. Comme Schuman n'a pas répondu aux questions précises du chancelier allemand concernant la mise en œuvre de «l'eupéanisation» et le futur statut de la Sarre, certains groupes allemands participant à la conférence ont eu l'impression qu'il importait surtout à la France de placer le siège de la Haute Autorité dans sa propre zone de contrôle.

Peu après la reprise des négociations l'après-midi, le chancelier Konrad Adenauer a quitté la réunion avec un air contrarié. Il a renvoyé les journalistes à «plus tard» en indiquant qu'il reviendrait peut-être ultérieurement à la conférence. À la table des négociations, on a entre-temps mis au point un plan de compromis: l'internationalisation de «l'eupéanisation» de la région de la Sarre en tant que siège des autorités européennes, qui avait été suggérée mercredi comme une «simple idée» par Schuman, devrait d'abord faire l'objet de négociations bilatérales franco-allemandes. Si un accord est obtenu, Sarrebruck deviendrait le siège définitif tandis que Strasbourg deviendrait le siège provisoire de la Haute Autorité. Si on ne parvient pas à un accord au sujet de la question sarroise, toute la question devrait être remise sur le tapis fin septembre.

Les États du Benelux, qui avaient quant à eux proposé La Haye, Liège et Luxembourg, n'ont pas non plus été enchantés de la brusque initiative française. Ils ont vu dans le choix de Sarrebruck un coup contre le Plan Eden d'origine britannique, qui veut rattacher toutes les organisations européennes au Conseil de l'Europe à Strasbourg, afin que la Grande-Bretagne puisse «s'associer» à elles. Dans les milieux britanniques, on a cependant laissé entendre que la Grande-Bretagne pourrait aussi accepter Sarrebruck, à condition que l'étroite relation entre le Conseil de l'Europe et la Communauté européenne du charbon et de l'acier soit garantie.

Ainsi, la session de l'après-midi a été également interrompue sans qu'aucun résultat n'ait été obtenu, et les ministres ont décidé de se retrouver à 22 h 30 pour une réunion nocturne qui n'avait pas été prévue initialement. On suppose que le chancelier Adenauer avait entre-temps pris contact avec Bonn.

Au cours de la réunion nocturne, le président du Conseil italien De Gasperi a endossé le rôle de médiateur. Il a de nouveau soumis une proposition de compromis qui avait déjà été présentée l'après-midi et qui suggérait de reporter à fin septembre ou début octobre la décision sur le siège de la Haute Autorité et de laisser entre-temps la France et la République fédérale d'Allemagne chercher au cours de négociations bilatérales un accord sur «l'eupéanisation» de la Sarre proposée par Schuman, mais que ce dernier n'avait pas expliquée. Si les deux parties parviennent à un accord, selon la proposition de Schuman, Strasbourg devrait devenir le siège provisoire et Sarrebruck le siège définitif de la CECA. Si aucun accord n'a été trouvé le 15 septembre, la question devra être remise sur le tapis.

Au cours d'une pause, De Gasperi a déclaré: «Le problème d'amener la France à un accord concernant la question sarroise est plus important que la question du siège de la CECA. Mais il ne faut pas céder au défaitisme, il faut que nous soyons optimistes.» Il a annoncé par ailleurs que les querelles au sujet du siège de la Haute Autorité commençaient désormais à compliquer également la question de la désignation des

membres de cette Autorité, qui selon des informations fiables, avait déjà été réglée.

Le chancelier Adenauer a néanmoins persisté dans son souhait de choisir La Haye ou un autre endroit «neutre» comme capitale de la CECA. Sur ce point, il était d'accord avec les pays du Benelux. Finalement, on s'est mis d'accord sur Turin, avant de renverser cette décision à la dernière minute au profit des villes de Luxembourg et de Strasbourg.

Cependant, conformément à la proposition de De Gasperi, les ministres des Affaires étrangères devront se réunir une nouvelle fois en septembre pour convenir d'un siège provisoire et pour fixer le siège définitif de la CECA. La proposition de De Gasperi, qui a été adoptée à l'unanimité, montre néanmoins clairement que, si la France et l'Allemagne parviennent à un consensus sur la question de la Sarre pour le 15 septembre, la proposition initiale de la France – provisoirement Strasbourg, puis définitivement Sarrebruck – devrait être considérée comme adoptée à l'unanimité par les six États du Plan Schuman.

Comme l'a annoncé l'agence de presse AFP, le siège définitif du Plan Schuman pourra être considéré comme la capitale de la future Union de l'Europe.